

AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES

Missions

L'agent de protection physique des personnes assure seul ou en équipe la protection physique des personnes ayant besoin de sécurité durant leurs déplacements professionnels ou privés. Ses missions sont les suivantes :

Observation



Réactivité



Maîtrise de soi



Rigueur



Protection des personnes

Management de l'équipe de protection

Analyse des risques et menaces ainsi que des difficultés rencontrées sur le lieu ou sur le trajet

Prévoir la prise en charge de formalités d'inscription et/ou la réalisation de petits travaux d'entretien

Quelle formation

Bac Pro Métiers
de la Sécurité

Perspectives d'évolution

Fonctionnaire de la police